

Pré-diagnostic hôtelier

Ce modèle homologué de pré-diagnostic doit obligatoirement être transmis à l'organisme évaluateur accrédité lors de la commande de la visite d'inspection en vue de l'obtention du classement dans la catégorie souhaitée.

Il est recommandé à l'établissement hôtelier de prendre plus particulièrement connaissance du tableau de classement des hôtels de tourisme (annexe 1 de l'arrêté du 23 décembre 2009), du guide de contrôle pour vérifier le statut (obligatoire ou « à la carte ») et la valeur (nombre de points) du critère, et vérifier la méthode de validation du critère en cas de doute.

Entre parenthèses est notée la référence du ou des critères correspondant dans le tableau de classement présenté à l'annexe 1 du présent arrêté (ex. c. 23).

Hôtel

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Site internet :

Nombre de chambres :

Capacité d'accueil de l'établissement (nombre de personnes accueillies) (*) :

() Fait référence à l'avis d'ouverture pour la classe de l'établissement*

Nombre de bâtiments :

Nombre d'étages par bâtiment :

Ascenseur(s) (c. 155 à 159)

Nombre d'ascenseurs :

Ascenseurs dans tous les bâtiments :

Oui

Non

Exemptions acceptées pour l'établissement entraînant un changement du statut pris par le critère et des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle).

Absence de parc/jardin et/ou terrasse ne permettant pas d'évaluer l'état ou la propreté dans le cas d'un établissement demandant la catégorie 5*

Absence de chauffage justifiée par le climat.

Absence de climatisation justifiée par le climat ou la saisonnalité de l'établissement

Absence d'équipement internet (adsl et wifi) justifiée par une impossibilité technique (zone d'ombre,...)

Absence de room service 24/24 justifiée par la capacité de l'établissement

Absence de service voiturier si l'hôtel dispose d'un garage ou d'un parking privatif

Classement actuel :	Non classé	0*	1*	2*	3*	4*	4*L
Catégorie de classement demandée :			1*	2*	3*	4*	5*

1. Equipement de l'établissement

Espaces communs et extérieurs

Il existe un restaurant

Il existe un café

Si oui, les clients accèdent à l'hôtel sans traverser la salle de restaurant ou le café (c. 9)

Le restaurant est doté d'une climatisation (c. 23)

Les horaires de service sont affichés (c. 24)

Description des espaces communs :

Hall de réception

Salon(s) (c. 16)

Espace bar / lounge

Salle ou espace dédié pour le petit-déjeuner(c.202)

Autres (préciser) :

Surface des espaces communs (c. 13 à 15):

	Surface déclarée
Hall d'accueil	
Espace bar	
Salle de petit-déjeuner	
Salon(s)	
Espace global	

Chauffage dans le hall de réception (c. 12)

Exemption justifiée par le climat et/ou la saisonnalité de l'établissement

Climatisation dans les espaces communs

Hall de réception (c. 13)

Salons (c. 17)

Salle de petit déjeuner (c. 22)

Exemption justifiée par le climat et/ou la saisonnalité de l'établissement :

Comment sont présentées les conditions d'accès aux services proposés par l'établissement ? (c. 10)

Affichage dans les espaces communs

Livret d'accueil dans les chambres

Autres (préciser) :

Equipements et services délivrés en réception

Sanitaire commun mixte (c. 26)

Distributeurs automatiques avec boissons froides et boissons chaudes (c. 25)

Téléphone à disposition 24 heures sur 24 à la réception (c. 28)

Accès internet dans les parties communes (c. 29)

Si oui préciser :

wifi

adsl

autres, préciser :

Exemption justifiée par une impossibilité technique (zone d'ombre,...)

Coffre-fort (c. 19)
Chariots à bagages (c. 20)
Equipements pour bébé (chaise haute, matériel pour réchauffer la nourriture, matelas à langer) (c. 21)

Lit supplémentaire pour bébé sur demande (si oui, nombre de lits mis à disposition (c. 56) :
Navette privée d'accès à l'hôtel (c. 138)
Journaux dans les parties communes (c. 139)

Equipements communs

Nombre d'ascenseurs par bâtiment (c. 155 à 159)

- Bâtiment 1 :
- Bâtiment 2 :

- Bâtiment 3 :
- Bâtiment 4 :

Remarques

Salle équipée d'une télévision couleur (c. 47)

Equipement intérieur de divertissement : salle de jeu de société intérieure (c. 143)

Equipement intérieur de divertissement : espace de jeux pour enfants comportant un choix de jeux pour tous âges jusqu'à 12 ans (c. 144)

Equipement intérieur de divertissement : présence d'un billard (c. 145)

Jeux de plein air : Tennis (c. 140)

Jeux de plein air : Mini-golf (c. 141)

Jeux de plein air : espace de jeux pour enfants comportant au moins deux agrès (c. 142)

Nombre de salles de réunions (c. 151)

- Salle 1, capacité :
- Salle 2, capacité :
- Détail de l'équipement mis à disposition dans chacune des salles de réunion :

Espace de remise en forme (fitness) (c. 146)

Spa (*Est considéré comme spa un espace de bien-être équipé par exemple d'un jacuzzi et/ou d'un sauna et/ou d'un hammam*) (c. 147)

Piscine extérieure. (c. 148) Dimensions :

Piscine intérieure. (c. 149) Dimensions :

Existence d'un business corner (*Le business corner / le coin affaires est un PC avec accès à internet, le logiciel correspondant ainsi que les logiciels de bureautique et une imprimante.*) (c. 150)

Plage privée (c. 152)

Local pour vélos (c. 153)

Parking à vélos (c. 137)

Local pour skis (c. 154)

Mise à disposition d'une lingerie réservée aux clients (lave-linge et sèche-linge) (c. 131)

Mise à disposition du matériel de repassage (fer et table à repasser) (c. 132)

Local de repassage à disposition des clients (c. 133)

Machine à cirer les chaussures (c. 134)

Parking privatif (c. 135)

Garage privatif (c. 136)

Les extérieurs

Parc ou jardin (c. 5)

Type de mise en valeur des bâtiments (c. 8) :
éclairage fleurissement

Terrasse privée (c. 42)

Surface du parc ou du jardin

autre, préciser :

Les chambres

Nombre de chambres

Nombre de catégories :

Nom et description des catégories de chambres (standard, supérieure,...) :

Chauffage dans les chambres (c. 99)

Climatisation dans les chambres (c. 100)

Nombre de chambres climatisées :

Nombre de chambres proposant un réglage individuel :

Nombre de chambres proposant une climatisation réversible :

Système d'occultation proposé (c. 101)

Volets roulants

Persiennes

Doubles rideaux

Autre, préciser :

Précautions techniques prises pour assurer le confort acoustique (c. 102)

Joints isophoniques

seuils suisses

double vitrage

Autre(s), préciser :

Surfaces des chambres (c. 31 à 41)

Capacité des chambres	Nombre de chambres	Surfaces globalisées Chambres et salles de bain en m ²	Surfaces des chambres seules m ² (*)	Surfaces des salles de bain en m ² (*)
1 personne				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				
2 personnes				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				
3 personnes				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				
4 personnes				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				

(*) : Ces informations sont à délivrer uniquement pour les établissements prétendant à la catégorie 1* ou 2* qui ne disposeraient pas de salle de bain dans toutes les chambres.

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 1*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne (sans salle de bain)	8	7,2	8,8	9,6	10,4	11,2	12,0
1 personne (avec salle de bain)	9,5	8,6	10,5	11,4	12,4	13,3	14,3
2 personnes (sans salle de bain)	9	8,1	9,9	10,8	11,7	12,6	13,5
2 personnes (avec salle de bain)	10,5	9,5	11,6	12,6	13,7	14,7	15,8
3 personnes (sans salle de bain)	9	8,1	9,9	10,8	11,7	12,6	13,5
3 personnes (avec salle de bain)	10,5	9,5	11,6	12,6	13,7	14,7	15,8
4 personnes (sans salle de bain)	13	11,7	14,3	15,6	16,9	18,2	19,5
4 personnes (avec salle de bain)	14,5	13,1	16,0	17,4	18,9	20,3	21,8

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 2*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne (sans salle de bain)	8	7,2	8,8	9,6	10,4	11,2	12,0
1 personne (avec salle de bain)	9,75	8,8	10,7	11,7	12,7	13,7	14,6
2 personnes (sans salle de bain)	9	8,1	9,9	10,8	11,7	12,6	13,5
2 personnes (avec salle de bain)	10,75	9,7	11,8	12,9	14,0	15,1	16,1
3 personnes (sans salle de bain)	11	9,9	12,1	13,2	14,3	15,4	16,5
3 personnes (avec salle de bain)	12,75	11,5	14,0	15,3	16,6	17,9	19,1
4 personnes (sans salle de bain)	14	12,6	15,4	16,8	18,2	19,6	21,0
4 personnes (avec salle de bain)	15,75	14,2	17,3	18,9	20,5	22,1	23,6

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 3*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne	11,5	10,4	12,7	13,8	15,0	16,1	17,3
2 personnes	13,5	12,2	14,9	16,2	17,6	18,9	20,3
3 personnes	14,5	13,1	16,0	17,4	18,9	20,3	21,8
4 personnes	17,5	15,8	19,3	21,0	22,8	24,5	26,3

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 4*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne	14	12,6	15,4	16,8	18,2	19,6	21
2 personnes	16	14,4	17,6	19,2	20,8	22,4	24
3 personnes	17	15,3	18,7	20,4	22,1	23,8	25,5
4 personnes	20	18	22	24	26	28	30

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 5*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne	20	18	22	24	26	28	30
2 personnes	24	21,6	26,4	28,8	31,2	33,6	36
3 personnes	26	23,4	28,6	31,2	33,8	36,4	39
4 personnes	30	27	33	36	39	42	45

Nombre de chambres avec surface dérogatoire (tolérance de 10 % dans 20 % des chambres) : ,
soit % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 10 % : , soit % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 20 % : , soit % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 30 % : , soit % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 40 % : , soit % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 50 % : , soit % du total

Nombre de chambres avec terrasse privée (6 m2 au minimum) : , soit % du total

Nombre de chambres avec balcon ou loggia (2 m2 au minimum) : , soit % du total

Equipement dans les chambres

Nombre de lits single (c. 54 et 55) :

- aux dimensions 0,90 * 1,90 :
- aux dimensions 1,20 * 2,00 :
- autres dimensions :

Nombre de lits double (c. 54 et 55) :

- aux dimensions 1,40 * 1,90 :
- aux dimensions 1,60 * 2,00 :
- autres dimensions :

Nombre de lits twin (c. 54 et 55) :

- aux dimensions 2*0,80 * 1,90 :
- aux dimensions 2*0,90 * 2,00 :
- autres dimensions :

Equipement des lits :

Couverture

Couette

Oreiller supplémentaire à disposition dans la chambre au-delà de 1 par personne (c. 58)

Oreiller supplémentaire sur demande au-delà de 1 par personne (c.57)

Couverture supplémentaire à disposition (c. 59)

Couverture supplémentaire sur demande (c. 59)

Remarques éventuelles :

Liseuse en tête de lit (c. 69)

Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant (c. 68)

Présence d'une tablette de chevet (c. 80)

Prise de courant libre dans la chambre (c. 70)

Prise de courant libre supplémentaire près du lit (c.71)

Variateur permettant de moduler l'ambiance lumineuse ou possibilité de moduler l'intensité lumineuse grâce à plusieurs points lumineux. (c. 76)

Penderie ou système équivalent équipée de cintres de qualité (c. 77 et 78):

fermée

ouverte

Prise de courant libre supplémentaire près de la table ou du bureau (c. 72)

Point lumineux sur bureau ou table (c. 67)

Lampe ou lampadaire supplémentaire (c. 73)

Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient) (c. 74)

Rangement étagé à plat pour le linge dans toutes les chambres (c. 79)

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres "single" (c. 81 et 82) :

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres "double" (c. 81 et 82) :

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres "triple" (c. 81 et 82) :

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres "quadruple" et + (c. 81 et 82) :

Table ou bureau (c. 83)

Minibar (c. 87)

Table ou desserte supplémentaire (c. 84)

Corbeille à papier (c. 88)

Porte-bagages (c. 85)

Coffre fort (c. 95)

Miroir (c. 86)

Judas (c. 96)

Miroir en pied (c. 86)

Dispositif de sécurisation de la chambre proposé (c. 97) :

 cadenas sur serrure électronique carte magnétique autre, préciser :

Nombre de chambres équipées d'une télévision couleur (c. 45 et 46) soit % du total

Nombre de chambres équipées d'une télévision à écran plat (c. 48) soit % du total

Nombre de chambres proposant l'accès à des chaînes thématiques (c. 50) :

Nombre de chambres proposant l'accès à des chaînes internationales (c. 49) :

Nombre de chambres proposant la radio (c. 51) :

Nombre de chambres proposant un lecteur dvd (c. 52) : soit % du total

Nombre de chambres proposant des jeux vidéo (c. 53) : soit % du total

Téléphone dans la chambre (c. 90) :

 Avec accès extérieur (c. 90)

 Avec sélection directe à l'arrivée (c. 91)

 Téléphone sans fil

Nombre de chambre proposant un accès à internet (c. 92 à c. 94) : soit % du total
 par wifi : par adsl : par connexion bas débit :

Disposez-vous d'une impossibilité technique pour proposer internet dans votre établissement ?

 Oui Non Si oui, laquelle ?

Dispositif de réveil (c. 98)

Équipement de repassage individuel (c. 106)

Mise à disposition d'un fax dans la chambre sur demande (c. 103)

Nécessaire à correspondance (c. 107)

Nécessaire à chaussures (c. 108)

Mise à disposition d'une imprimante dans la chambre sur demande (c. 103)

Nécessaire à couture (c. 109)

Service « couverture » (c. 199)

Mise à disposition d'un ordinateur dans la chambre sur demande (c. 104)

Service de réveil (c. 200)

Présence d'un valet dans la chambre (c. 105)

Service chaussures sur demande (c. 201)

Nombre de suites ou appartements comprenant une ou deux chambres pouvant être transformées en salons (c. 110) :

Nombre de chambres disposant d'une entrée (sas fermé) (c.111) : soit % du total

Nombre de chambres disposant d'un bloc kitchenette :

Equipements des sanitaires privés

Chaque chambre dispose de sanitaires privés équipés au minimum de la manière suivante : Lavabo, eau courante chaude et froide 24 heures sur 24, robinet mélangeur, point lumineux (c.112)

Nombre de chambres avec salle de bain ou de douche équipée de douche ou baignoire (c. 113 à c. 115) : soit % du total

Nombre de chambres avec WC indépendants de la salle de bain (c. 116 et 117) :
soit % du total

Nombre de chambres avec salle de bain équipée d'une douche et d'une baignoire séparée (c. 118 et 119) : soit % du total

La salle de bain est équipée de 2 points lumineux dont 1 sur lavabo (c. 120)

La salle de bain est équipée d'une prise de courant rasoir (c. 121)

La salle de bain est équipée d'un sèche-cheveux (c.122)

Téléphone dans la salle de bain (téléphone sans fil accepté) (c.123)

Nombre de chambre avec salle de bain équipée d'un bidet (c. 124) : soit % du total

Mise à disposition d'un nécessaire d'hygiène par occupant possible comprenant (c. 125) :

 Pour les femmes : une brosse à dent, un peigne, une protection féminine

 Pour les hommes : une brosse à dent, un peigne, un rasoir jetable, un produit pour rasage

Mise à disposition de produits d'accueil dans la chambre (c. 126)

Salles de bains ou de douches communes

Nombre de salles de bain ou de douche équipée de douche ou de baignoire, WC et lavabo (c. 127) :

(Les équipements communs peuvent être séparés : des douches séparées avec lavabos et des WC séparés qui peuvent aussi être des douches séparées et des WC séparés lorsque toutes les chambres sont équipées d'un lavabo).

Présence d'une salle de bain ou de douche commune par étage au moins (c. 127) :

Eclairage central (c. 129) Prise de courant rasoir (si pas de lavabo dans la chambre) (c. 130)

WC communs

Présence de WC communs par étage (c. 128) - Nombre de WC communs (c. 128) :

2. Service au client

Qualité et fiabilité de l'information client

Existence d'un dépliant d'information commerciale (c. 161)

Langues proposées par ce dépliant (c. 161)

F GB D I E NL Port Russe
Chinois Jap Arabe Autre(s), préciser :

Site internet (c. 161 et c. 166) :

Langues proposées sur le site internet

F GB D I E NL Port Russe
Chinois Jap Arabe Autre(s), préciser :

Fréquence moyenne d'actualisation du site internet (donnée à titre indicatif) :

Gammes de produits proposées au petit déjeuner (c. 203) :

Boissons chaudes	Produit lacté	Viennoiserie
Jus de fruits	Céréales	Pain
Fruits frais	Fromage	Fruit sec ou compote
Charcuterie	Confiture et beurre	Produits allégés
Plat chaud		

Petit déjeuner servi en terrasse (c. 205) : Petit déjeuner pouvant être servi en chambre (c. 206)

Possibilité de déjeuner à l'hôtel : 5 jours sur 7 7 jours sur 7 (c. 207 et 208)

Possibilité de dîner à l'hôtel : 5 jours sur 7 7 jours sur 7 (c. 209 et 210)

Possibilité de plateau repas ou « en-cas » en dehors des heures ou des jours d'ouverture du restaurant (c. 211)

Room service 19 heures sur 24 (c. 212)

Room service 24 heures sur 24 (c. 213)

Service de boissons avec au minimum un service de boissons de catégorie 1 pendant les heures d'ouverture de l'accueil (c. 214)

Service de boissons de toutes catégories (c. 215)

Services annexes

Soins esthétiques (c. 216)

Possibilité de massages détente (c. 219)

Coiffeur (c. 217)

Service de réservation d'activités extérieures (c. 220)

Possibilité d'animateur en salle de remise en forme (c. 218)

Service de garderie pour enfants (c. 221)

3. Accessibilité et développement durable

Accessibilité aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite

Les supports d'information (guide, web,...) renseignent sur l'accessibilité de l'établissement (c. 222)

Cartes clés avec repères tactiles (c. 227)

Sensibilisation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap (par ex. note interne,...) (c. 223)

Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées (c. 228)

Formation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap (c. 224)

Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches (c. 229)

Mise à disposition d'une boucle magnétique (c. 225)

Mise à disposition de réveils lumineux ou vibreurs (c. 230)

Mise à disposition d'un fauteuil roulant (c. 226)

Installation de mains courantes dans tous les couloirs (c. 231)

Environnement et développement durable

Sensibilisation du personnel et des collaborateurs à la gestion économe de l'énergie (c. 232)

Sensibilisation du personnel et des collaborateurs à la gestion économe de l'eau (c. 233)

Sensibilisation du personnel et des collaborateurs à la gestion économe des déchets (c. 234)

Information des clients sur les actions de l'établissement en matière de développement durable (c. 235)

Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de développement durable (c. 236)

Formation à la gestion économe de l'énergie, de l'eau, des déchets (c. 237)

Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'énergie (c. 238)

Coupe-circuit général dans chacune des chambres (c. 239)

Chambres équipées à 100 % d'ampoules basse consommation (c. 240)

Parties communes ouvertes au public équipées à 100 % d'ampoules à basse consommation (c. 241)

Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau (c. 242)

Mise en œuvre d'au moins une mesure de gestion des déchets (c. 243)

Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement (c. 244)

Présence de produits d'accueil de salle de bains écologiques (c. 245)

Utilisation régulière d'au moins deux produits issus de la production régionale ou du commerce équitable ou de l'agriculture biologique (c. 246)

Evaluation de l'état de votre établissement

Sur une échelle de 1 à 4, comment évaluez-vous l'état général :

Des extérieurs de votre établissement :

1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

Des espaces communs de votre établissement

1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

De l'ensemble des chambres :

1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

De la literie : 1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

Sur une échelle de 1 à 4, comment évaluez-vous le niveau de propreté :

Des extérieurs de votre établissement :

1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

Des espaces communs de votre établissement

1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

De l'ensemble des chambres :

1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

De la literie : 1 : insuffisant 2 : moyen 3 : bien 4 : excellent

Date :

Nom de l'établissement :

Responsable d'exploitation :

Déclare les informations fournies justes et sincères,

Signature et cachet